

Zoom sur la Fédération Française des Experts en Évaluation (FFEE)

Tour d'horizon de ce nouvel acteur français de la « fair value », née en 2010 suite à une concertation engagée par l'AMF un an plus tôt.



Fédération Française des
Experts en Évaluation

Comme annoncé lors de la création de la Fédération, « la querelle autour de la notion de juste valeur en comptabilité a servi de révélateur au besoin d'harmonisation au plan mondial des méthodes d'évaluation des actifs et passifs, quelles qu'en soient la nature et les bonnes pratiques suivies par les experts en évaluation ».

C'est en effet le rôle que s'est fixé l'International Valuation Standards Council, dont le Board of Trustees était présidé par Michel Prada jusqu'à la fin 2011. A l'initiative de l'AMF, une concertation s'est donc engagée fin 2009 avec les professionnels de la place de Paris concernés pour que l'expertise et les bonnes pratiques françaises puissent être représentées à l'IVSC d'où elles étaient absentes. Cette concertation a conduit à la création de la FFEE dont la candidature à l'IVSC a été acceptée en octobre 2010.

La Fédération Française des Experts en Évaluation est en charge :

- de la représentation au plan international, des experts français en évaluation, notamment auprès de l'International Valuation Standards Council (IVSC),
- de la promotion des normes édictées par l'IVSC et de l'application de celles-ci par ses membres,
- de la diffusion des bonnes pratiques recommandées par l'IVSC,
- des relations avec les autorités françaises concernées par les questions d'évaluation, en particulier avec l'AMF,
- du développement des échanges d'expériences et du partage des connaissances entre ses membres.

La FFEE compte quatre membres fondateurs :

- L'Association française des sociétés d'expertise immobilière (AFREXIM)
- L'Association professionnelle des experts indépendants (APEI)
- L'Institut français de l'expertise immobilière (IFEI)
- La Société française des évaluateurs (SFEV)

On retrouve également les membres actifs suivants :

- La Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF)
- La Chambre des Experts Immobiliers de France/FNAIM (CEIF/FNAIM)
- La Compagnie Nationale des Experts Comptables de Justice (CNECJ)
- Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC)
- L'Ordre des Géomètres Experts

Comme l'avait rappelé Michel Prada lors de la création de la FFEE :

« Il est important que la Profession française des évaluateurs participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de standards internationaux et de règles de conduite qui contribuent à la crédibilité et à la comparabilité des évaluations. La crise financière nous a rappelé que la robustesse de l'évaluation des actifs de toute nature est une composante indispensable du bon fonctionnement du marché. La nouvelle stratégie de l'IVSC, vise précisément à rénover les standards et à améliorer la pratique de l'évaluation, contribuant ainsi, en collaboration avec les autres organisations internationales concernées, au rétablissement de la confiance des acteurs du marché ».

L'actualité récente de la fédération

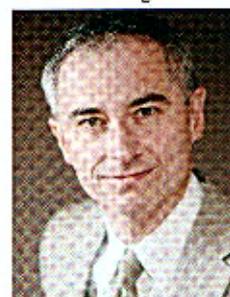
La FFEE, présidé par Dominique Ledouble, répond actuellement à la consultation de l'IVSC sur les méthodes de DCF. Les documents correspondants à l'évaluation immobilière (document AFREXIM) et à l'évaluation d'entreprise (document APEI SFEV) sont disponibles en ligne sur le site www.ffee.fr •

Un fonds contractuel solidaire chez Ecofi Investissements

Ecofi Investissements, société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, se distingue une nouvelle fois dans la diffusion et la promotion de l'épargne solidaire en proposant le premier fonds contractuel « pur » solidaire : le FCP Ecofi Contrat Solidaire.

Les fonds solidaires ont été institués par la loi Fabius sur l'épargne salariale du 19 février 2001. Celle-ci précise qu'ils doivent détenir entre 5 et 10% de titres d'entreprises agréées « solidaires » dans leurs portefeuilles. Par ailleurs, la loi LME du 4 août 2008 a rendu obligatoire la présence d'un FCPE Solidaire dans tout Plan d'épargne entreprise (PEE). Or jusqu'à présent, l'essentiel des flux d'investissement solidaires étaient dirigés vers trois entreprises solidaires : la société d'investissement France Active (SIFA), l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique et la foncière Habitat et Humanisme. Afin d'offrir une « poche » d'investissement solidaire diversifiée, Ecofi Investissements a donc créé le FCP Ecofi Contrat Solidaire* investi à hauteur de 70 à 80% dans des titres, principalement des billets à ordre, émis par des entreprises et associations solidaires, le solde étant placé dans des Sicav et FCP monétaires ISR.

Le fonds a obtenu un agrément préfectoral d'entreprise solidaire qui lui permet d'être comptabilisé comme un investissement intégralement solidaire. Une cinquantaine de structures



sont actuellement financées par Ecofi Investissements et de nouveaux dossiers, essentiellement proposés par le réseau du Crédit Coopératif, sont à l'étude.

« La société de gestion bénéficie de l'agrément 'Programme Investissement Avenir' attribué par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Grand Emprunt. Le FCP propose une valorisation et une liquidité hebdomadaire grâce à une convention entre le Crédit Coopératif et Ecofi Investissements. Il s'agit donc d'un produit parfaitement liquide et propre à fournir une poche solidaire et diversifiée à tout gérant désireux d'externaliser au moins pour partie leur gestion solidaire », indique François Lett, directeur général délégué d'Ecofi Investissements et Responsable de la gestion éthique et solidaire, qui vise 5 M€ d'encours courant avril.

L'objectif de rendement des investissements réalisés par le fonds est voisin de celui du livret A sur un horizon d'investissement de 5 ans avec des frais de gestion annuel de 2%. La part A est disponible à compter de 1000€. Il faut noter que depuis 2002, Ecofi Investissements n'a connu aucun défaut sur ses investissements solidaires, seul un dossier a nécessité un rééchelonnement de sa dette. •

*Code ISIN FR0011066000

L'As PATRIMONIAL

L'As Patrimonial est sur Internet - www.aspatrimonial.com